



Charte **ISR** du Groupe **AGRICA**



Le Groupe AGRICA, organisme de protection sociale paritaire au service des entreprises et des salariés du monde agricole, a adopté dès 2008 une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette charte formalise et réaffirme ses engagements.

Septembre 2018







“ Notre démarche ”

■ Les fondements de la démarche

- L'ISR porte les valeurs paritaires et sociales validées par nos administrateurs et chères à notre monde affinitaire.
- Il souligne ainsi notre attachement à préserver les liens historiques et privilégiés avec notre secteur professionnel.
- Le socle de notre approche repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.
- Notre démarche ISR s'intègre dans une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dont les principes constituent l'ADN du Groupe AGRICA.

■ Le cadre de la démarche

- La démarche militante du Groupe impacte la quasi-totalité de ses placements financiers. Elle rend naturelle son adhésion aux contraintes réglementaires sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et ce dans le respect des conventions et recommandations opposables (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Conventions fondamentales de l'OIT, Recommandations de l'OCDE etc.).
- AGRICA est également engagé dans la signature des Principes d'Investissements Responsables des Nations Unies (UN PRI).
- Le déploiement de la démarche ISR s'exerce dans le cadre des dispositions et/ou directives des autorités de contrôle suivantes :
 - ACPR
 - AMF
 - ESMA

Le référencement et le suivi du déploiement de la politique ISR est pris en charge par AGRICA EPARGNE - filiale à 100% des Institutions de prévoyance du Groupe - agissant en tant que prestataire de services.





“ Nos valeurs ”

La présente Charte s'inscrit dans la continuité de notre Charte de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), adoptée en 2006. Elle intègre et respecte les valeurs de notre Groupe :

■ Paritarisme

Les représentants des entreprises et des salariés agricoles composent à parts égales les instances de décision des institutions du Groupe.

■ Solidarité

Le Groupe AGRICA s'inscrit dans le pacte intergénérationnel de la retraite par répartition, la mutualisation des risques et l'ajustement des coûts grâce aux accords collectifs, et ses activités sociales qui soutiennent les salariés et leur famille dans les difficultés.

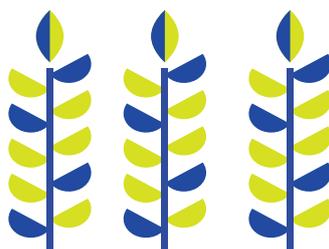
■ Engagement durable

Le Groupe AGRICA s'engage sur le long terme auprès de ses clients, en les accompagnant et en les protégeant contre les aléas de la vie personnelle et professionnelle à travers notamment une garantie de continuité d'un revenu.

■ Responsabilité

Les orientations stratégiques du Groupe intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d'investisseur responsable.

En tant qu'investisseur de long terme, nous estimons que la capacité des entreprises à appréhender les enjeux ESG et climatiques représente un levier de création de valeur durable.





“ Nos engagements ”

Notre approche ISR est inclusive et pragmatique, fondée sur les meilleures pratiques sectorielles, et tient compte des enjeux de responsabilité sociétale actuels et futurs en accord avec nos valeurs.

Ansi, le Groupe AGRICA s'engage à ce que, progressivement, les entreprises ou organismes dans lesquels il réalise ses investissements :

- **Intègrent les enjeux ESG dans leur stratégie et activités, notamment sur les questions liées :**
 - aux **Droits humains**, tels que le respect des droits humains fondamentaux, et le respect des droits fondamentaux des travailleurs que sont la liberté syndicale, la non-discrimination sur le lieu de travail, et la promotion de l'égalité des chances,
 - aux **Ressources Humaines**, comprenant des questions relatives à la qualité du dialogue social, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité, ou encore la gestion maîtrisée des restructurations,
 - à **l'Engagement Sociétal**, notamment via l'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social de leur territoire d'implantation,
 - à **l'Environnement**, portant sur la stratégie environnementale des entreprises, leurs politiques d'éco conception, leurs politiques et pratiques de minimisation des impacts négatifs liés à l'air, à l'eau, à la consommation d'énergie, la protection de la biodiversité etc.,
 - au **Comportement sur les marchés et aux relations clients- fournisseurs**, à l'instar de la sécurité des produits, l'information clients, l'orientation des contrats, les relations responsables avec les fournisseurs et sous-traitants, la prévention et lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent etc.,
- à **la Gouvernance**, comme l'indépendance des administrateurs et le bon fonctionnement des conseils d'administration, la gestion des risques via les systèmes d'audit et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires, la rémunération des dirigeants.
- **Affichent un niveau de garantie suffisant de maîtrise des risques ESG.** Une attention particulière est portée aux entreprises contrevenant de manière sérieuse et répétée aux normes ou conventions internationales et qui ne rapportent pas suffisamment sur les mesures correctives adoptées pour réparer les dommages causés et prévenir les risques liés à leur activité.
- **Respectent les conventions d'Oslo (1997) et d'Ottawa (2008) interdisant la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et armes à sous munitions.**
- **Ne soient pas impliqués dans des activités présentant des risques majeurs en termes de santé publique.**
- **Tiennent compte des défis climatiques en cherchant à minimiser leur empreinte carbone et en adoptant une stratégie de transition vers une économie bas carbone.**

100% des investissements en valeurs mobilières, en gestion dédiée et sous mandats, sont évalués sur des critères ESG et Climat



“ Implication des **parties prenantes** et **transparence** ”

- Nos parties prenantes (collaborateurs, instances du personnel, clients entreprises et particuliers, bénéficiaires, prestataires et sociétés de gestion, partenaires sociaux, fédérations Agirc et Arrco, CTIP et autres partenaires) sont fortement sensibilisés en continu à la démarche ISR du Groupe à travers des initiatives diversifiées (formations, conférences, remises de prix, communications sur l'actualité de la démarche...).
- Nous nous engageons par ailleurs auprès de nos clients et des acteurs de place à diffuser largement cette charte et à participer activement aux initiatives qui favorisent le développement de bonnes pratiques.
- Notre volonté de prendre en compte les PRI, nous inscrit durablement dans une démarche de transparence et de reporting régulier sur l'intégration des facteurs ESG et climatiques dans les investissements.







Retrouvez toutes les informations sur la politique RSE
et la démarche ISR du Groupe AGRICA
sur www.groupagric.com, rubrique "Notre politique RSE".

Suivez l'actualité d'AGRICA sur les réseaux sociaux :

